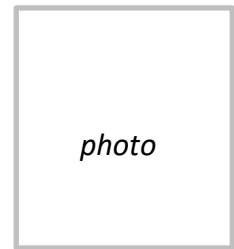




**ELEMENTS A FOURNIR**

- Dossier d'inscription signé
- Conditions générales signées (au dos)
- 1 pièce d'identité (photocopie)
- 2 photos d'identité
- Certificat médical (avec la mention « apte à la pratique du **Muay Thai** » et daté à partir du 01/09/2017)
- Autorisation parentale (**obligatoire** pour les mineurs)
- Règlement** : à remplir par le secrétariat



Mode	Montant	Date	Montant	Date	Montant	Date	Montant	Date
Chèque								
Espèces								
Passeports Loisirs								
Chèques ANCV								

**RENSEIGNEMENTS ADHERENT**

NOM : Prénom :  
 Date et lieu de naissance : Profession :  
 Age :  
 Adresse :  
 Code postal : Ville :  
 Tél. domicile : Tél. portable :  
 Email :

**RESERVE A L'ADMINISTRATION**

	SAISON	SEMESTRE	AUTRE
Adultes	274 €	217 €	
Moins de 16 ans	214 €	153 €	

- Compétiteurs : ajouter 15 € pour le passeport AFMT
- \*Réduction de 10% pour les demandeurs d'emploi et les étudiants âgés de 16 ans à moins de 25 ans
- \*Parrainage saison : 15% de réduction sur la cotisation saison pour le parrain.

Conditions du parrainage :

- inscription du filleul sur une saison complète uniquement, dossier complet et règlement de la cotisation à jour
- Le parrain doit parrainer le(s) filleul(s) en même temps que son inscription afin de pouvoir bénéficier de sa réduction. Le filleul n'a jamais été adhérent au club. Le club ne procédera pas à un remboursement de la réduction si le parrain présente un filleul en cours de saison. *Offre limitée à 3 filleuls : réductions pour le parrain = 1 filleul -15%, 2 filleuls -18% et 3 filleuls -20%*

**Signature de l'adhérent :**

**Signature des parents :**  
(Obligatoire pour les mineurs)

## CONDITIONS GENERALES

- **Respecter les horaires, le matériel d'entraînement, l'ensemble des locaux, les pratiquants et instructeurs.** Toute attitude de la part de l'adhérent, de non-respect des consignes données par les instructeurs ou de manifestations perturbatrices lors des entraînements entraîneront un avertissement et/ou une exclusion du cours.
- **Obligatoire :** porter le short de muay thai et toutes les protections nécessaires à la pratique des entraînements : gants, protèges tibias-pieds, coquille, protège-dents. à l'exclusion de tous autres vêtements, accessoires vestimentaires, coiffe quelle qu'elle soit, ou autres fantaisies vestimentaires (bermuda...etc.). Les femmes peuvent porter un legging de sport sous le short.
- **Payer l'intégralité de leur cotisation ainsi que remplir dûment le dossier d'inscription et fournir tous les documents nécessaires.** Pour les paiements échelonnés en plusieurs mensualités, tous les chèques devront être rédigés dès l'inscription et libellés à l'ordre de l'association FACE A FACE. La cotisation est annuelle ou semestrielle, **aucun remboursement** ni avoir ne seront effectués. Les abonnements ne sont ni repris, ni transmis à un tiers. Les abonnements ne donnent pas droit à des reports d'abonnement ou un remboursement pour cause de congés, maladie, etc... **sauf :** Pour cause d'accident survenu lors des activités de l'association (fournir un certificat dans les 5 jours maximum après l'accident) et occasionnant un arrêt des cours d'au moins 3 mois, ou sur présentation d'un certificat médical (dans les 5 jours maximum après l'accident ou la maladie) et occasionnant un arrêt des cours pour l'adhérent d'au moins 3 mois.
- **Ne pas apporter d'objet de valeur dans la salle,** le club ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.
- **Autoriser l'Association FACE À FACE à utiliser l'image de l'adhérent,** sans qu'il y ait atteinte à l'intégrité de la personne, auprès de toutes les associations, institutions, collectivités partenaires de l'association FACE A FACE (ex : service des sports, presse locale ou nationale, ...) pour tous les supports de communication leur paraissant utiles (brochures, affiches, tracts, journaux, site Internet ...).
- **Avoir une hygiène des pieds irréprochable avant chaque cours.**

### Pour les mineurs :

- La présence d'un responsable légal est obligatoire lors de l'inscription.
- Il importe que les parents s'assurent de la présence de l'entraîneur avant de déposer leurs enfants, le club ne les prenant en charge que dans la salle de boxe. L'Association FACE A FACE dégage toute responsabilité en cas de non-respect de ces consignes et/ou en cas d'incident à l'extérieur de la salle si l'enfant n'est pas accompagné d'un adulte.

### Pour les compétiteurs :

- L'obligation d'obtenir les documents administratifs obligatoires mentionnés dans le règlement de l'AFMT.
- La prise en charge par l'adhérent de ses frais de déplacement pour les compétitions (hors finale classe B et A). Toutefois, l'association s'engage à coordonner les déplacements collectifs afin de réduire les frais de voyages pour chaque participant.
- **Possibilité de changement de salle d'entraînement en cours de saison.** Cela n'entraînera en rien l'annulation de l'inscription et ne donnera pas lieu à remboursement de la cotisation.
- **Prendre connaissance des conditions générales et accepter de les signer.**

**En cas de non-respect de ces conditions, l'association se réserve le droit de suspendre l'adhérent d'un ou plusieurs cours, voir pour la totalité de la saison et cela sans remboursement.**

Fait à Reims, le : ...../...../.....

Signature de l'adhérent :

Signature des parents :  
(Obligatoire pour les mineurs)

